

### N° 227 JUIN 2013

## SOMMAIRE

P.2 FORMATION CONTINUE - RENTRÉE 2013  
 P.3 HORS CLASSE - MUTATIONS  
 P.4 BACCALAURÉAT - ACADEMIE

### Retraite des Profs : la triple peine ?

Sarkozy-Woerth l'avaient juré : avec leur « réforme » des retraites, l'équilibre des comptes serait enfin rétabli, jusqu'en 2032 ! Il n'en a rien été. Et pour cause ! Ce sont le chômage et les exonérations de cotisations patronales qui génèrent le déficit. Pérenniser notre système de retraite, c'est d'abord créer les millions d'emplois manquants !

Et pourtant, malgré les engagements de la campagne électorale, voilà que le gouvernement actuel semble décidé à mettre ses pas dans ceux de son prédécesseur. La reprise du sophisme woerthien « On vit plus longtemps donc on peut travailler plus longtemps » en est le plus triste symptôme. Pourtant, comment ne pas voir que « C'est parce qu'on travaille moins longtemps qu'on vit plus longtemps » ?

Parmi les mesures envisagées, certaines constitueraient des pénalités particulièrement dévastatrices à l'encontre des retraites des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation :

1. L'âge pour une retraite à taux plein serait repoussé à 64 ans : les enseignants, les CPE et les CoPsy, qui débutent forcément leur carrière tard, devraient en fait travailler jusqu'à 67 ans pour toucher une retraite entière. Si un jeune collègue se dit que c'est jouable, qu'il demande à un collègue de 60 ans ce qu'il en pense ! Ajoutons que, comme toujours, les femmes – plus concernées par des congés parentaux – seraient encore plus pénalisées.

2. Au nom de l'égalité public-privé, la pension des fonctionnaires ne serait plus calculée sur les 6 derniers mois mais sur les 10 dernières années ! Pourtant, le taux de remplacement (du salaire par la retraite) est quasi égal entre privé (74,5 %) et public (75 %). C'est aussi oublier que parmi les fonctionnaires, les enseignants, les CPE et les CoPsy, bien que cadres supérieurs, sont très nettement sous-payés par rapport à leurs équivalents du privé. La remise en cause de la règle des 6 derniers mois, qui permettait de compenser cette inégalité, se traduirait à elle seule par une baisse des pensions de l'ordre de 10 %. De fait, cette mesure a aussi pour but d'opposer salariés du privé et fonctionnaires pour les empêcher de s'unir « Tous Ensemble » contre ce nouveau coup porté à nos retraites.

3. Les retraités en général - les personnels de l'Éducation en particulier compte-tenu de leur niveau de retraite situé au-dessus du niveau médian - ne seraient pas oubliés : leur CSG augmenterait de 0,9 points, leur abattement fiscal de 10 % et le bonus de 10 points accordés pour 3 enfants seraient jetés aux oubliettes, l'évolution de leur pension serait déconnectée de l'inflation.

La « réforme » qui est dans les tuyaux n'est donc bien qu'un vulgaire piège à niveler vers le bas les revenus des retraités. Les enseignants, les CPE et les CoPsy, seront particulièrement pénalisés.

Le SNES-FSU appelle donc tous les collègues à se rassembler, à discuter et à agir dès maintenant contre ces projets. Il les appelle à informer les autres salariés et les parents du piège « privé contre public » qui leur est tendu et à développer avec eux toutes les convergences d'action.

Dans un pays riche comme le nôtre, une autre réforme est possible : il faut enfin s'attaquer au fléau du chômage et mettre à contribution les revenus qui ne cotisent pas. Là est la justice !

**FABIENNE LANGOUREAU.**

## Édito

### Le service public et ses personnels sacrifiés ?

Notre pays est en récession, avec deux trimestres de croissance négative et des perspectives de croissance bien faibles. Pour autant, l'obsession de ramener le déficit public sous la barre des 3% du PIB sert toujours de prétexte à la mise en œuvre d'une politique d'austérité dévastatrice pour l'emploi, les conditions de travail et la protection sociale. Dans le même temps, la recherche obstinée d'économies budgétaires fait des ravages dans tous les secteurs de la fonction publique et toute perspective d'amélioration de son fonctionnement s'en trouve obérée.

Cette politique d'austérité a aussi un impact négatif sur nos salaires : le refus d'aborder la question de la valeur du point d'indice (en tout cas pas avant mi-2014) consacre ainsi un gel – c'est-à-dire une baisse ! - de nos salaires de 4 années ! Ce n'est plus supportable. Sans cette revalorisation du point d'indice et la refonte de la grille indiciaire, il est illusoire de penser rendre à nouveau attractifs nos métiers. Il faudra plus qu'une campagne de publicité pour surmonter la crise de recrutement de nouveaux enseignants.

Nous sommes aussi agressés sur le dossier des retraites : sous couvert d'alignement (par le bas) et d'équité entre fonctionnaires du public et salariés du privé, on voudrait faire croire que les fonctionnaires sont des « nantis ». Il n'en est rien : le niveau des pensions entre public et privé est similaire. Nous refusons d'être stigmatisés, nous rappelons notre attachement indéfectible au code des pensions, dispositif intégré au statut des fonctionnaires et refusons tout nouveau recul. Nous voulons un système de solidarité par répartition à prestations définies, qui redonne confiance aux salariés, et qui leur rende une lisibilité sur leur fin de carrière.

La loi de refondation de l'École a finalement été adoptée mercredi 5 juin par l'Assemblée nationale. Quelques avancées, à mettre à notre crédit, ont été enregistrées par rapport au projet initial. Ainsi, le fameux « socle commun de connaissances » ne se résumera pas, comme le préconisaient les directives européennes, à une somme de compétences validant « l'employabilité » de l'élève. Il est désormais envisagé comme devant permettre la « poursuite d'études » et « la préparation à l'exercice de la citoyenneté ».

En revanche, même si la loi a entériné la création des 60 000 postes dans l'Éducation, on reste bien en deçà des 80 000 postes supprimés par le précédent gouvernement... Pire, les vies scolaires des établissements de notre académie subiront des coupes sombres à la rentrée : 42 supports d'AED en moins ! Insupportable pour une des académies les plus faiblement dotées, avec le pourcentage le plus faible d'adultes devant élèves.

Quant à l'avenir, on peut surtout s'inquiéter de l'absence totale de projet pour le Secondaire.

L'ultime phase de la préparation de rentrée, les répartitions pédagogiques et les emplois du temps se feront dans l'urgence dans les établissements. En effet, l'affectation des TZR et des non titulaires ne se déroulera que fin août, laissant ainsi de nombreux collègues dans l'incertitude de leur lieu et conditions de travail.

Même si tout ne peut changer en un an, nous avons dénoncé, à l'époque, les conditions de travail des personnels. Aujourd'hui, même si l'unité syndicale est difficile à bâtir et la capacité de mobiliser en de-ça de nos espérances, nous devons pourtant nous préparer à construire, le plus largement possible, une mobilisation de grande ampleur dans la fonction publique dès l'automne, en articulation avec les autres rendez-vous sociaux, notamment sur les retraites.

**RICHARD GHIS, LE 23 JUIN 2013.**

## Stagiaires à la rentrée : essayons d'y voir clair !

Il faut distinguer pour cette rentrée deux situations : les stagiaires lauréats des concours 2013-1 et les étudiants contractuels admissibles aux concours 2013-2.

Pour les premiers, ils auront des vœux à formuler à partir du lundi 15 juillet 14 h jusqu'au mercredi 17 juillet 12 h sur l'application SIAL. Un groupe de travail se tiendra le vendredi 19 juillet pour les affectations. Ces collègues auront communication des adresses mail administratives de l'équipe de direction de leur établissement de stage et devront les utiliser pour obtenir à minima leur service voire leur emploi du temps. Pour les étudiants contractuels admissibles, dès que le rectorat les aura « repérés » sur les listes des admissibles, il leur sera proposé un contrat. Ces collègues peuvent prendre contact avec le rectorat par l'intermédiaire de l'adresse suivante : [concours2014@ac-nice.fr](mailto:concours2014@ac-nice.fr). Au sujet des stagiaires « Sauvadet », le rectorat ne sait toujours pas s'ils seront affectés le 19 juillet ou fin août ! Le SNES, avec la FSU, a exigé qu'ils soient affectés dès le 19 juillet pour connaître leurs niveaux d'enseignement au plus tôt. Nous invitons bien sur tous les stagiaires à nous retourner la fiche syndicale téléchargeables sur le site de la section académique.

### Temps de service :

- Stagiaires concours 2013-1 et concours internes, liste d'aptitude : certifié 15h, agrégé 12h, CPE 29h, documentalistes 27h

- Stagiaires « Sauvadet » : temps plein  
- Étudiants contractuels admissibles au 2013-2 :

- Titulaire d'un M1 certifié 6 h, documentaliste 12 h, CPE 13 h

- Titulaire d'un M2 certifié, documentaliste, CPE tiers temps ou plus avec rémunération supplémentaire si accord de l'intéressé.

## Tuteur : une mission fondamentale

La mission de tuteur ou tutrice est fondamentale pour l'accueil des nouveaux collègues, c'est aussi une mission essentielle pour des enseignants et des CPE concepteurs de leurs métiers. Elle relève bien du volontariat et ne peut donc en aucun cas être imposée.

### Tuteur d'un étudiant contractuel

**admissible** : il leur faudra accompagner et de conseiller l'étudiant contractuel dans la mise en œuvre des programmes, la construction de séquences pédagogiques et la tenue de classe. La rémunération du tuteur sera de 400 euros par stagiaire et le tuteur pourra éventuellement encadrer au maximum deux stagiaires.

**Tuteur d'un fonctionnaire stagiaire** : il aura le même rôle que celui du tuteur d'un étudiant contractuel. Il émet un avis qui pèse dans la titularisation du stagiaire puisqu'il rédige deux rapports d'évaluation au cours de l'année. L'indemnité instituée par le décret 2010-951 est fixée à 2 000 euros.

# FORMATION CONTINUE

## LE NOUVEAU PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION EST ARRIVÉ !



PAR  
FABIENNE LANGOUREAU

ET CORINNE GIOANNI



La formation continue est un droit, vous avez la possibilité de demander l'équivalent de six journées de formation.

Lors du CTA du 22 mai, vos élus SNES-FSU ont dressé le bilan de l'année de formation en cours et fait un certain nombre de remarques concernant le Plan Académique de Formation (PAF) à venir. Le problème majeur reste celui des candidats « non retenus », collègues dont la candidature à une formation est refusée. Nous avons demandé plus de transparence sur ces refus et, en particulier, nous avons fait valoir la nécessité de connaître les motifs invoqués par les chefs d'établissements pour les justifier d'autant qu'en 2012-2013, 27% des collègues se sont vus refuser un stage alors que l'objectif du PAF est d'ouvrir les formations au plus grand nombre !

Concernant les contenus de formation proposés pour 2013-2014, un certain nombre de nos demandes, qui sont celles émanant des collègues, sont désormais prises en compte : module de cartographie en géographie, séminaire sur le monde anglophone, formation en philosophie, formation plus étoffée en italien, retour de la géologie en SVT.

Pour autant, le volet institutionnel (la réforme étant passée par-là) prévaut toujours sur le disciplinaire. C'est le cas notamment avec le déséquilibre en langues vivantes où les dispositifs inter-langues occupent de plus en plus de volume et tendent à lisser les singularités disciplinaires.

D'autre part, dans plusieurs disciplines, et alors qu'ils deviennent un maillon essentiel de la formation des collègues stagiaires, les tuteurs ne seraient pas formés. Nous avons donc réaffirmé avec détermination notre volonté d'un rééquilibrage sur tous ces points.

## RENTRÉE 2013

## MOINS D'AED DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU 06 ET DU 83 !

Notre académie, pourtant une des académies les plus faiblement dotées, avec le pourcentage le plus faible d'adultes devant élèves (30<sup>ème</sup> académie pour le taux d'encadrement en lycée et 28<sup>ème</sup> pour les collèges), n'échappera pas aux coupes sombres opérées à la prochaine rentrée parmi les AED, avec l'équivalent de 42 supports AED en moins.

Le plan de rattrapage pour notre académie, attendu depuis les années 2000, annoncé puis bien vite abandonné, va encore s'éloigner avec ces nouvelles suppressions. En moyenne, en septembre, nous aurons 0,43 poste d'AED en moins par établissement.

Dans la réalité, et vous le comprenez aisément, cela se traduira, en fait, par un poste supprimé ici, un demi-poste là... Selon quelle logique ? Sur quel barème ? Aucune transparence ne s'est fait jour dans l'académie, pour le moment. Lors du CTA de début juillet, nous

Enfin, et c'est là une grande inquiétude, nous avons posé un certain nombre de questions concernant les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Enseignement (ESPE) qui doivent ouvrir leurs portes dès septembre : Comment fonctionneront-elles ? Où la formation dite universitaire aura-t-elle lieu ? Où la formation académique aura-t-elle lieu ? Comment la validation des dispositifs de formation est-elle envisagée dans l'articulation Université et Académie ? Qui déterminera les contenus de formation ? Quel sera le contenu de la formation transversale ?

Très peu de réponses sur ces points ! Mais les ESPE doivent ouvrir en septembre nous a-t-on rappelé à plusieurs reprises ! Le projet sera, en fait, porté par les deux universités (Nice, Toulon) et par le rectorat. Il s'agira véritablement d'une formation en alternance aux métiers de l'Éducation et de l'Enseignement, sous la responsabilité du rectorat et en partenariat avec les universités et le directeur de l'IUFM. Une seule certitude : la carte de formation des ESPE va ressembler aux IUFM d'aujourd'hui, nous a-t-on dit... Pour ce qui devait être la grande nouveauté de la rentrée, c'est quelque peu surprenant ! Pour finir, les inscriptions pourront se prendre sur les deux sites : rectorat et universités, toujours dans cette même volonté de rapprocher Secondaire et Supérieur.

Dans toutes les instances dans lesquelles nous représentons les personnels, nous continuerons de réaffirmer la nécessité d'une formation initiale et continue ambitieuse et à la hauteur des enjeux de notre métier.

Le PAF 2013-2014 est en ligne à l'adresse suivante :

<http://www2.ac-nice.fr/cid67189/plan-academique-de-formation.html>

L'inscription est directe et en ligne via le portail académique d'accès :

<https://id.ac-nice.fr/arena/pages/accueil.jsf>

**Dates d'inscriptions** : du 17 juin au 30 septembre 2013

PAR

CHARLOTTE TEULIER



continuerons donc à demander des explications ainsi qu'un véritable dialogue social sur la question.

L'échange entre les CA des S1 (Sections d'établissement) et le S3 (Section académique) est de plus en plus nécessaire et nous invitons les collègues élus dans les établissements scolaires à continuer de faire remonter au plus vite les informations et à voter, au dernier CA de l'année scolaire, des motions pour s'opposer à cette mesure, injuste et pénalisante pour l'encadrement de nos élèves et la vie de nos établissements.

En attendant, n'oubliez pas de signer et de faire signer la pétition qui dénonce l'aggravation constante des conditions de travail de nos collègues AED :

[www.snes.edu/petitions/index.php?petition=29](http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=29)

Nous sommes tous concernés, parce que nous oeuvrons tous dans le même sens au sein des établissements publics !

# HORS CLASSE

## CERTIFIÉS ET CPE



PAR JEAN-PIERRE LAUGIER



ET GAEL BÉCETTE

Issue des luttes de 1989 initiées par le SNES-FSU pour la revalorisation de nos carrières (perpétuel chantier), la création de ce grade, certes perfectible, a permis à une grande majorité de collègues de poursuivre leur carrière au-delà du 11<sup>ème</sup> échelon.

Nous continuons de réclamer une nouvelle grille de rémunération incluant les indices de la hors-classe sur onze échelons avec un rythme de carrière le plus favorable pour tous.

À partir de 2006, le ministère a donné « la main » aux recteurs sur les promotions à la hors-classe leur permettant ainsi de promouvoir grâce aux avis des IPR et chefs d'établissement, nombre de collègues qui n'ont pas atteint le 11<sup>ème</sup> échelon. L'intervention des élus du SNES à toutes les CAPA a permis de limiter l'incidence de la promotion au mérite et de conserver, pour le plus grand nombre, l'ancienneté de carrière comme principal discriminant. Depuis l'an dernier, la pyramide des âges des collègues de notre académie (certifiés et CPE) a permis que la presque totalité des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon (hors avis défavorables) soient promus.

Le contingent de promotion était de 251 pour les certifiés (262 l'an dernier : supprimer de postes, c'est aussi supprimer des promotions).

Lors de la CAPA des certifiés, le recteur avait proposé à la promotion 93 collègues au 11<sup>ème</sup> échelon sur 114 et 158 au 10<sup>ème</sup>. Le projet de l'administration comporte toujours, certes dans une moindre mesure, les mêmes biais qu'en 2006 : iniquités entre établissement d'affectation, iniquités disciplinaires. Ainsi au lycée des Eucalyptus, aux collèges Vernier et du Parc Impérial à Nice, au lycée Matisse à Vence, à la cité mixte de Lorgues, au collège des Pins d'Alep à Toulon, (18 établissements en tout), aucun collègue ne s'est vu attribuer d'avis exceptionnel par le chef d'établissement. Au lycée Thierry Maulnier à Nice, l'utilisation imparfaite de l'ENT a été reprochée à 18 collègues sur 33 : idée fixe !

Pour tenter de limiter les iniquités disciplinaires, l'administration attribue la note moyenne de l'échelon à tous les collègues inspectés depuis plus de 5 ans. Cela concerne 21 collègues au 11<sup>ème</sup> et 117 au 10<sup>ème</sup>.

Notre intervention en CAPA a permis la promotion à la hors-classe de 8 collègues supplémentaires au 11<sup>ème</sup> échelon et 3 collègues au 10<sup>ème</sup> très âgés.

Pour les CPE, avec un contingent de 5% (7% chez les certifiés) que nous continuons de dénoncer, seulement les collègues ayant atteint le 11<sup>ème</sup> échelon ont été promus (11 en tout).

## MUTATIONS

### INTRA 2013 : À BOUT DE SOUFFLE !

Politiquement le but d'un mouvement de personnels est d'assurer la couverture des besoins du service public et, pour cela, de satisfaire au mieux les vœux des personnels dans l'égalité de traitement, l'équité et la transparence : mieux les personnels sont nommés, mieux ils sont à même de remplir leur mission de service public. Le mouvement intra académique 2013 n'atteint aucun de ces deux objectifs.

#### Un mouvement inefficace pour la couverture des besoins.

En 1999, le ministre apprenti climatologue (dont on connaît maintenant les motivations sur ce sujet) avait tenté de justifier la déconcentration du mouvement national, aidé en cela par quelques nervis inaudibles voire muets aujourd'hui, par quelques arguties dont il n'est plus besoin aujourd'hui de démontrer l'ineptie tant le constat est accablant : 448 postes vacants en établissement étaient offerts au mouvement (et 60 ZR), 58 sont restés vacants après les opérations de mutation (soient près de 13 % des postes en établissement) ; 6 en lettres classiques, 9 en mathématiques, 8 en histoire-géographie... La majorité de ces postes vacants sont dans les établissements « Eclair » (sobriquet saugrenu soulignant le mépris porté par l'ex-ministre Chatel à l'Éducation prioritaire et aux populations qui fréquentent ces établissements) ou étiquetés « spécifiques académiques » (à profil pour être plus clair). Il est pour le moins étrange que 6 postes d'histoire géographique en section européenne, créés par madame le Recteur, à la demande de certains chefs d'établissement, parfois désavoués sur cette question par leur propre CA, soient restés vacants !

#### Un mouvement incapable de satisfaire les vœux des demandeurs.

Sur les 1783 demandeurs de mutation à l'intra 2013, nous mettons de côté ceux qu'il est convenu d'appeler les demandeurs obligatoires.

En effet, 378 collègues entrant dans l'académie (titulaires d'une autre académie, stagiaires 2012, en réintégration) ou les 37 collègues de l'académie qui ont subi une mesure de carte scolaire ont bien entendu été affectés. Madame le Recteur pourra même dire qu'ils furent 100 % ! À y regarder de plus près, 372 ont été affectés sur leurs vœux et 43 en extension (10,4 %). Sur ces 415 demandeurs obligatoires, 316 ont obtenu un poste en établissement et 99 en ZR (23,8 %).

Mais la capacité d'un mouvement à satisfaire les vœux des collègues, ou le rendement, se mesure uniquement sur les participants volontaires ; ils étaient 1368 et seulement 355 collègues obtiennent une mutation (340 en poste fixe et 15 en ZR). Le rendement est de 25,95 %. Les collègues ont payé le prix des suppressions de postes antérieures et des postes bloqués (200) pour accueillir les stagiaires. Rappelons ici que le précédent gouvernement avait supprimé tous les postes de stagiaires.

Pour répondre à cette faillite, il n'y a d'autres solutions que de reconstruire un mouvement national unifié permettant des mutations de poste à poste sur l'ensemble du territoire national, seul capable, s'il est nourri par des recrutements suffisants et l'implantation de nombreux postes, de conjuguer les besoins du service public et les aspirations des collègues.

### Baisse de rémunération des stagiaires : inadmissible !

Le ministère vient de décider - au motif des modifications statutaires relatives au niveau de qualification requis pour le recrutement des professeurs stagiaires certifiés et CPE -, de baisser leur niveau de rémunération. Leur salaire passerait ainsi d'une rémunération de 2000 à 1600 euros brut, (soit de 1550 net à moins de 1300 euros net par mois) ! En réalité, le fond du problème réside dans le manque de moyens financiers attribués à l'Éducation nationale, en général, et la formation des néo-recrutés, plus particulièrement.

C'est un signe désastreux que le ministère envoie aux étudiants, en leur faisant payer leur année de formation, mais aussi en niant la nécessité d'une rémunération à la hauteur des missions qui nous sont confiées.

Le ministre n'a pu recueillir de majorité sur cette question, mais faute d'un vote unanime « CONTRE », (l'UNSA a voté « POUR » et Sud Education et le SGEN se sont abstenus), il est possible qu'il persiste dans sa volonté ! En revanche, le SNES-FSU a immédiatement réagi, affirmant que « la décision du Ministre de diminuer la rémunération des nouveaux enseignants allait à l'encontre de ses propres engagements et ne pourrait que conduire à une forte réaction de tous les personnels. » Franchement, est-ce ainsi que le ministère de l'Éducation nationale compte attirer dans la « grande famille » nos jeunes collègues ? Nous nous permettrons d'en douter fortement.

### TZR : des affectations trop tardives

Le SNES-FSU a de nouveau demandé que l'affectation des TZR se fasse dès le mois de juillet pour permettre aux nouveaux entrants de pouvoir se fixer dans des zones géographiques qui sont énormes (parfois la moitié d'un département) et pour tous de connaître le niveau des classes dont ils auront la charge. Ce traitement tardif apparaît peu respectueux de nos métiers et chacun mesurera l'éloignement de la réalité avec les « bienfaits » vantés en 1999, par un certain Claude Allègre, quand il a imposé à nos professions un mouvement déconcentré en deux temps censé améliorer la rapidité des affectations et les conditions de celles-ci... TZR CPE et Copsy : groupe de travail mardi 27 août, pour les certifiés et agrégés : GT le mercredi 28 et le jeudi 29 août. N'oubliez pas de nous renvoyer la fiche syndicale.

### Intra 2013

Cette année, a contrario des années précédentes, madame le Recteur a fait le choix, que nous approuvons, de ne pas communiquer, de façon anticipée, aux collègues des projets non vérifiés par leurs élus. Les élus majoritaires SNES-FSU, destinataires des projets de l'administration, n'ont pas, pour leur part, communiqué avant la tenue des FPMA. D'autres ont fait d'autres choix ! Les élus du SNES-FSU ont utilisé le temps de préparation des instances à corriger des erreurs et à améliorer la situation des collègues. Le projet initial a été modifié à 21,5 % (43 % en Espagnol, 38 % en Italien, 34 % en anglais) : une affectation sur 5 a été modifiée.

## Échec au redéploiement des COPsy

Lors du comité technique paritaire qui s'est tenu au rectorat le 22-05-2013 l'administration avait inscrit à l'ordre du jour la suppression d'un poste au CIO de Toulon au bénéfice du CIO de Hyères.

L'argumentaire de l'administration, purement comptable, s'appuyait uniquement sur le nombre d'élèves pris en charge dans le secondaire. Des chiffres partiels qui ne reflètent pas la réalité du travail. Il semblerait, que les « décideurs » ignorent la géographie sociale du bassin toulonnais. Toulon compte pourtant une zone franche en centre ville, ce qui est rare, ainsi que plusieurs ZUS. Pour nous, les élèves de ces quartiers méritent de bénéficier d'un peu plus de disponibilité de la part des conseillers d'orientation-psychologues. En supprimant un poste au CIO de Toulon, c'est ce temps dégagé à leur profit qui l'était. De plus, même en appliquant cette logique comptable, il apparaît à la lecture du document fourni, que le CIO bénéficiaire du transfert n'était malheureusement pas le plus démuné du Var.

La FSU a fait savoir qu'elle était opposée à un redéploiement de personnels qui rapidement pourrait se généraliser dans les CIO de l'académie. La FSU a rappelé que c'est du manque de postes et de titulaires que tous les CIO souffrent y compris dans notre académie. Il y a 1100 postes vacants en France et seulement 65 sortants de formation en 2014.

La FSU a su se faire entendre et faire échec à cette tentative de redéploiement.

DANIEL DE LA CRUZ.

## Tous à vos caddies ! Les fournitures scolaires sont en rayon...

Une nouvelle circulaire vient de paraître, qui se soucie des fournitures scolaires de nos chers bambins. Pour soi-disant « harmoniser les pratiques », il serait demandé aux enseignants de préparer et de présenter leur liste de fournitures en CA, qui devra alors se saisir de cette question.

Que le Ministre décide de réaffirmer son attachement à la gratuité de l'École publique, soit ; mais, dans ce cas là, il n'a qu'à décider de la gratuité des fournitures scolaires, et nous ne pourrions que le suivre sur ce terrain. Mais s'il s'agit d'autre chose, Monsieur le Ministre, revoyez votre copie, car la consigne n'est pas claire !

Les chefs d'établissement ont été informés de cette décision fin mai. Le SNES-FSU appelle donc tous les collègues élus à refuser de se plier à ce nouveau « caprice » et à s'opposer à cette nouvelle intrusion dans notre liberté pédagogique !

# BACCALAURÉAT

## QUAND ON VEUT NOYER LE BAC, ON L'ACCUSE DE LA RAGE !

PAR

FABIENNE LANGOUREAU



Alors que les enseignants, fatigués après une Année scolaire, s'apprentent à gagner leur centre d'examen pour y effectuer leurs corrections, écrites ou orales, du Baccalauréat, d'autres s'emploient à faire des effets d'annonce.

Dans l'académie de Nice, 20 454 candidats sont inscrits au baccalauréat 2013 sur 664 709 candidats au total en France (11 233 dans les Alpes-Maritimes et 9 221 dans le Var). Nous comptons, pour le Bac général, 11 008 candidats, pour le Bac technologique 4 142 et pour le Bac professionnel 5 304.

16 628 de nos candidats sont issus d'établissements publics (81,3%), 2 405 candidats d'établissements privés sous-contrat (11,8%), 904 candidats d'établissements privés hors-contrat (4,4%) et il reste 517 candidats libres (2,5%).

Les enseignants sont de surveillance dès le lundi 17 juin et de correction (écrits/oraux) jusqu'au mardi 09 juillet.

Or, personne n'aura échappé, ces derniers temps, aux déclarations du SNPDEN-UNSA, principal syndicat des chefs d'établissement : « Le vrai coût du bac est estimé à 1,5 milliard d'euros. (...) Un examen, plus simple et plus fiable, est possible en une semaine, de la première épreuve à la proclamation des résultats ».

Notons au passage, curieuse coïncidence, que ces déclarations arrivent au moment où, justement, une décision ministérielle vise à diminuer les primes attribuées aux chefs d'établissement Directeurs de centre d'examen...

Mais, ne soyons pas mauvaise langue et tous à nos calculettes.

### Alors, le Bac, cher ou pas cher ?

Si on supprimait le Bac, les établissements resteraient ouverts et leur budget de fonctionnement continuerait à défiler ; donc, supprimer le Bac ne « débloque » pas 1,5 milliards... sauf à fermer les établissements !

Trêve de plaisanterie (ou de calcul), on l'aura compris : le problème est ailleurs. La question n'est pas de savoir « ce que coûte le Bac » mais bien ce qu'il représente et pourquoi il est primordial de conserver un examen national, sans lequel aucun lycée « démocratique » n'est possible. La suppression du Bac ouvrirait la voie à un « tri social » où l'accès au supérieur ne se ferait qu'à partir des dossiers scolaires et des lycées d'origine.

Il nous faut plus que jamais communiquer en direction des familles et des médias peu au fait du détail des épreuves, aux procédures d'entente avant correction, aux procédures d'harmonisation, au fonctionnement des jurys... à toute cette grande machine qui, même si elle comporte bien des défauts, ouvre l'accès au seul vrai diplôme que nombre de nos élèves obtiendront.

Il est intéressant de remarquer, par ailleurs, qu'après la grande banqueroute des épreuves de Contrôle en Cours de Formation des Langues vivantes cette année, celle-ci n'est même pas évoquée par le SNPDEN-UNSA. Passer au CCF (Contrôle en Cours de Formation) ne supprime pas moins de temps d'enseignement et ne diminue pas pour autant le travail des chefs d'établissement... Le SNPDEN-UNSA l'a bien compris, qui se prononce, en réalité, pour un contrôle continu : les enseignants évaluent dans leurs cours, ce qui ne diminue ni le temps d'enseignement, ni le temps globalement consacré à l'évaluation et ne donne en revanche... aucun surcroît de travail aux chefs d'établissement.

Le Bac est au contraire une garantie d'égalité de traitement entre les lycéens, et donc un gage de démocratisation. Qu'il faille l'améliorer, cela ne fait aucun doute, mais pas au prix de prétendues économies, bien hypocrites, on l'aura compris !

# ACADÉMIE

## CONSEIL ACADÉMIQUE DES LANGUES RÉGIONALES

PAR

JEAN-PAUL CLOT



Comme chaque année ou presque, le Conseil Académique des Langues régionales, instance chargée de faire l'état des lieux de l'enseignement du niçois et du provençal s'est déroulé il y a quelques semaines.

L'enseignement élémentaire concerne 2700 élèves et 70 enseignants, le secondaire, 1780 élèves et 22 professeurs (15 professeurs d'occitan-langue d'oc et 7 professeurs de disciplines littéraires ou linguistiques ayant une certification en langue régionale), soit une progression de 6 % du nombre des élèves. Cet enseignement concerne 18 lycées et 25 collèges et près de 400 élèves ont composé lors de la session 2012 du baccalauréat.

La formation continue a été renforcée cette année grâce notamment à des partenariats avec l'Union européenne, le conseil général des Alpes Maritimes et la région Piémont.

Dans les deux départements de notre académie, le nombre d'élèves augmente et l'évolution des

chiffres montre bien la tendance à l'harmonisation entre les Alpes-Maritimes et le Var dans les collèges qui, espérons le, se retrouvera dans quelques années dans les lycées ; aujourd'hui les lycéens des Alpes-Maritimes sont encore dix fois plus nombreux que ceux du Var à pratiquer une langue régionale. (557 élèves dans le 06 contre 54 dans le 83).

Souhaitons aussi que la néfaste réforme du lycée qui entraîne disparitions d'options et concurrence entre les disciplines, n'ait pas pour conséquence un recul de l'enseignement des langues régionales. Si le SNES-FSU peut partager le constat établi par le conseiller du Recteur pour les langues et cultures régionales, il a également fait des propositions pour éviter la disparition de l'enseignement de la langue corse et demandé que l'effort réel réalisé depuis quelques années dans les collèges et les lycées puisse aussi toucher les élèves des lycées professionnels de notre académie.